



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
de la Haute-Garonne**

Toulouse, le 30 octobre 2025

Le chef de service
à
**Monsieur Michel COURTIADÉ
Maire de VENERQUE
Hôtel de ville
12 place Saint-Pierre
31810 VENERQUE**

Objet : Avis ABF / Consultation des personnes publiques associées sur le projet de révision du PLU de la commune de Venerque, second arrêt

Affaire suivie par : Géraldine Martin
geraldine.martin@culture.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à l'UDAP de la Haute-Garonne, le dossier du projet de révision de PLU de la commune de Venerque et vous avez sollicité l'avis de l'architecte des bâtiments de France dans le cadre de la consultation des PPA, par courrier du 10 octobre 2025.

Les remarques et les observations faites lors du premier avis en date du 18 mars 2025 ont été prises en compte. Aussi, je vous informe que le projet de révision du PLU n'appelle pas d'observation de ma part.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.


Eric RADOVITCH